

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, Mme COPIE Magali, M. GUEZE Daniel, Mme MACHISSOT Ginette, Melle MENADI Cindy

Absents excusés : M GRIMAUD Guillaume, Mme HAYART Amandine, Mme MALOSSE Brigitte,

Absents : M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry

Secrétaire de séance : Mme COPIE Magali

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de Châteauneuf de Vernoux aura lieu durant les mois de Janvier et Février 2018 (du 18 janvier 2018 au 17 février 2018).

Le coordonnateur communal sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Ses missions consistent essentiellement à assurer l'encadrement de l'agent recenseur et le suivi en continu de la collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité désigne à l'unanimité des membres présents, Mademoiselle NALLET Aurore, adjoint administratif 1^{ère} classe exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie, comme coordonnateur communal pour le recensement de la population 2018.

RAPPORTS CLECT

RAPPORT N°1

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 5 septembre 2017, a approuvé à la majorité simple (36 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport n°1 sur l'évaluation du coût des compétences suivantes :

- Organisation de la mobilité (transports)
- Zone d'activité économique (ZAE)
- Politique de développement économique
- Aide aux personnes

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 5 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le rapport n°1 en date du 5 septembre 2017, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

RAPPORT N°2

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 5 septembre 2017, a approuvé à la majorité simple (36 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport n°2 sur l'évaluation du coût des compétences suivantes :

- Animaux errants
- Aires d'accueil des gens du voyage
-

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 5 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le rapport n°2 en date du 5 septembre 2017, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

RAPPORT N°3

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 5 septembre 2017, a approuvé à la majorité simple (36 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport n°3 sur l'évaluation du coût des compétences suivantes :

- ViaRhôna
- Maison de Service au Public (MSAP)
- Office de Tourisme
- Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC)

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 5 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le rapport n°3 en date du 5 septembre 2017, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du devis de Monsieur MALOSSE Alain pour la mise en place d'un système de badge dans les deux salles communales. Système de clefs trop compliqué à gérer quand le secrétariat de mairie est fermé.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour mettre un accès avec badge dans les salles.

MAISON DES ARTISANS

L'achat du terrain auprès de la SCI Les Parcelles a été signé auprès de Maître BARNAVON le lundi 25 septembre 2017.

2 devis ont été reçus pour une étude de sol qui est obligatoire et également un devis pour contrôle technique de construction.

Un devis a été demandé auprès de Brosson TP pour le terrassement.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de Mme BŒUF Sabine qui souhaite donner des cours de relaxation méditation le vendredi soir dans la salle communale de Châteauneuf de Vernoux. Lui proposer le jeudi soir à la place du vendredi soir (car pour le vendredi soir priorité aux réunions ou préparation pour la location du weekend). Etant extérieure à la commune de Châteauneuf, le coût d'utilisation de la salle sera donc de 5 € la séance.

- Monsieur le Maire fait part de l'identité des électeurs désignés pour la révision des listes électorales pour la période 2017/2018 :

Délégués désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance :

Monsieur Bernard BOIS (titulaire)

Madame Ginette MACHISSOT (suppléante)

Délégués désignés par l'Administration :

Madame Lucienne CHENEVIER (titulaire)

Monsieur Roland FERNANDEZ (suppléant)

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la maison à Jessie MURAND a été vendue

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a une rencontre avec la CAPCA le mercredi 11 octobre 2017 en mairie pour d'éventuels projets d'assainissement.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a l'inauguration de la MSP le vendredi 13 octobre 2017 à partir de 18h00.

- Magali COPIE fait part qu'il manque une place avec le transport scolaire allant au Collège à Vernoux. Une fois tous les quinze jours son enfant doit attendre le tour destiné aux primaires pour prendre le transport avec un risque d'être en retard au collège. Monsieur le Maire se charge de faire remonter ce problème auprès du service des transports.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 3 novembre 2017

La séance est levée à 21h50.